

Le Département de la Gironde recrute un
Médecin du travail en charge de la médecine préventive et professionnelle (H/F)
à pourvoir au
Service Social et Santé au Travail
Domaine Relations
Direction des Ressources Humaines (DRH)
Direction Générale Adjointe chargée des Ressources (DGAR)

Catégorie A – Filière Médico-social et santé– Cadre d'emplois des Médecins Territoriaux

Définition du poste :

Coordonne et conduit les missions règlementaires définies en matière de médecine préventive (action sur le milieu professionnel, suivi médical des agents). Assiste et conseille les agents et les services en matière de santé au travail.

Lieu de travail : Immeuble Gironde - Bordeaux Mériadeck

Des formations peuvent être mises en place au moment de la prise de fonction.

Comment postuler ...

Les agents intéressés par ce poste doivent faire acte de candidature en joignant :

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation
- le dernier arrêté statutaire
- le dernier bulletin de salaire
- pour les lauréats, joindre l'attestation de réussite au concours et l'attestation d'inscription sur liste d'aptitude

NB – tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

AU PLUS TARD LE 10 MARS 2020

Par le formulaire "répondre à l'offre"

dans la rubrique emploi de notre site internet gironde.fr : <https://www.gironde.fr/offres-d-emploi>

→ *Ci-après la fiche de poste complète (rattachement, activités et compétences)*

Cette fiche de poste peut évoluer en fonction des besoins de service

Intitulé du poste	Médecin du travail en charge de la médecine préventive et professionnelle
Document soumis au CT du	

Date de création de la fiche : Date de modification de la fiche :

1 - CADRE GENERAL DU POSTE				
Métier d'appartenance du poste	<input type="text" value="Médecin"/>			
Domaine d'activité	Médico-social et santé			
Famille Professionnelle	Santé publique			
Définition du métier de rattachement	Participe à l'élaboration et à l'exécution de la politique départementale de santé dans son domaine d'intervention. Contribue à la conception et à la mise en oeuvre des projets de santé publique, de promotion et de prévention sur son territoire d'intervention. Réalise des consultations médicales.			
Définition du poste	Coordonne et conduit les missions réglementaires définies en matière de médecine préventive (action sur le milieu professionnel, suivi médical des agents). Assiste et conseille les agents et les services en matière de santé au travail.			
Cadre statutaire	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade
	Médico-social et santé	A	Médecins territoriaux	
Rattachement du poste	Rattachement			
	Direction Générale Adjointe (DGA) :	DGA CHARGEES DES RESSOURCES		
	Direction :	DIR. RESSOURCES HUMAINES		
	Service ou autre structure :	DOMAINE RELATIONS		
	Bureau ou autre structure :	SCE SOCIAL ET SANTE AU TRAVAIL		
	Résidence administrative :	BORDEAUX		
	Intitulé du poste occupé par le hiérarchique N+1 :	Médecin du travail en charge de la médecine préventive et professionnelle		
Fonction d'encadrement (*)	OUI		NON	X
	Nombre d'agents encadrés :			
	R.I.C.E : cadre réservé à la DRH			
	Niv.1	Niv.2	Niv.3	Niv.4
Durée hebdomadaire de travail lié au poste et quotité du poste (*)	Temps complet :	Temps non complet(Quotité) :	Horaires spécifiques :	
	x		Nbre d'heures :	

(*) mettre une "X" selon le choix et/ou apporter les précisions demandées

2 – ACTIVITES		
	Activités du métier de rattachement	Reprendre et décrire, au niveau du poste, au minimum 4 activités du métier de rattachement [mentionner par NEANT les activités non reprises]
Activités "principales" issues du métier de rattachement	Apporter un conseil technique dans son champ de compétences auprès des professionnels du Département ou des partenaires extérieurs	Apporter en lien avec le médecin coordonnateur un conseil technique dans son champ de compétences auprès des professionnels du Département
	Assurer des consultations médicales dans son champ de compétences	Assurer des consultations médicales (surveillance simple ou renforcée) dans le champ de la santé au travail
	Assurer éventuellement une responsabilité départementale dans un domaine particulier	Assurer éventuellement une responsabilité départementale dans un domaine particulier
	Contribuer à la protection des enfants ou des adultes vulnérables	Contribuer à la protection des agents de la collectivité en situation de handicap ou fragilisés dans leur santé
	Contribuer au dépistage et à la prise en charge de déficiences, de handicaps ou de pathologies	Contribuer à l'aménagement des postes de travail des agents suivis pour les rendre compatibles avec leurs handicaps et/ou leur état de santé
	Participer à l'élaboration des politiques de santé et de projets de santé territoriaux et à des actions d'éducation pour la santé	Contribuer en lien avec le projet de service et le médecin coordonnateur à l'élaboration des politiques et aux actions d'éducation pour la santé au travail
Autres activités du poste (de 0 à 6 autres activités en saisie libre)	Prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail (suivi médical et aménagement du poste)	
	Organiser le tiers temps de médecine du travail en lien avec son effectif (évaluation des risques professionnels; analyse de poste in situ ; actions de sensibilisation en hygiène et sécurité et en prévention des risques professionnels) en lien avec le service prévention	

3 - COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES DU POSTE		
	Compétences du métier de rattachement	Préciser, autant que nécessaire, au niveau du poste les savoirs et savoir-faire du métier de rattachement choisis
Connaissances théoriques, générales, procédurales ou spécialisées (SAVOIRS) issues du métier de rattachement	Connaissance des outils et méthodes en santé publique	en matière de santé au travail
	Connaissance du cadre législatif et réglementaire relatif à son exercice professionnel	réglementation en matière d'hygiène, sécurité en santé au travail ; cadre législatif de la fonction publique territoriale
Savoirs pratiques techniques (SAVOIR-FAIRE) issues du métier de rattachement	Capacité à mettre en oeuvre des actions de prévention individuelle et collective en partenariat avec les professionnels de la santé et du social	en lien avec le médecin coordonnateur et conformément aux projets de service
	Capacité à réaliser un diagnostic médical, à prescrire et à orienter de façon adaptée	évaluation de l'état clinique, orientation médicale spécialisée, et aménagement de poste
	Capacité à se tenir informé des évolutions techniques et réglementaires dans le domaine d'exercice professionnel	
Autres compétences du poste (de 0 à 6 autres compétences à sélectionner dans le référentiel compétences)	Autres savoirs et savoir-faire issus du référentiel de compétences	Précisions au niveau du poste
	Capacité à travailler en équipe	et en pluridisciplinarité
	Capacité à organiser le travail et à gérer les priorités	
	Capacité à réaliser un diagnostic médical des situations et des éventuels facteurs de risque, à prescrire et à orienter de façon adaptée	
	Capacité à rédiger, à exposer et à présenter des documents de manière claire et adaptée au destinataire	
	Connaissance de la réglementation en matière d'incapacité physique et des pratiques internes, liées à la politique ressources humaines de la Collectivité, de gestion des situations professionnelles sensibles	

ATTENTION - INTITULE EN COURS D'EVOLUTION
CF CREATION SERVICE SANTE AU TRAVAIL

Niveau de compétences attendu sur le poste (menu déroulant)
Niveau 1 : doit savoir traiter les problèmes complexes, transférer son savoir (expertise)
Niveau 1 : doit savoir traiter les problèmes complexes, transférer son savoir (expertise)
Niveau 1 : doit savoir traiter les problèmes complexes, transférer son savoir (expertise)
Niveau 1 : doit savoir traiter les problèmes complexes, transférer son savoir (expertise)
Niveau 2 : doit maîtriser de façon autonome (maîtrise)
Niveau de compétences attendu sur le poste (menu déroulant)
Niveau 1 : doit savoir traiter les problèmes complexes, transférer son savoir (expertise)
Niveau 1 : doit savoir traiter les problèmes complexes, transférer son savoir (expertise)
Niveau 1 : doit savoir traiter les problèmes complexes, transférer son savoir (expertise)
Niveau 2 : doit maîtriser de façon autonome (maîtrise)
Niveau 1 : doit savoir traiter les problèmes complexes, transférer son savoir (expertise)